

(Rapport est fait du projet de loi.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Dès maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn propose: Que le projet de loi C-94, visant à donner effet aux Lois révisées du Canada (1985), soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Madame la Présidente, je serai bref.

Je voudrais remercier les députés de leur collaboration au sujet du projet de loi C-94. Cette collaboration a été reconnue lors du débat à la Chambre et au comité, et mes remerciements s'étendent à tous les députés et aux membres du comité permanent de la justice et du solliciteur général qui ont reçu les futures lois révisées et ont bien voulu, rapidement, les examiner, comme l'exige la Loi de 1974 sur la révision des lois. Cela nous permet de respecter les délais prescrits et de faire adopter le projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat avant Noël, ce qu'il fallait pour que toutes les lois jusqu'au 31 décembre 1984 soient publiées dans les *Lois révisées du Canada*.

Au comité plénier, on a demandé quel serait le nombre d'exemplaires produits. Je sais qu'on en produira pas mal, mais je ne connais pas le chiffre exact. Toutefois, je m'assurerai que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) recevra ce renseignement dès que je l'aurai obtenu du ministère. Je sais que l'on fera en sorte de répondre à une demande raisonnable, non seulement de ceux qui doivent obligatoirement les avoir, mais aussi d'autres personnes, en se basant aussi sur les expériences antérieures. Pratiquement chaque bureau d'avocat aura besoin d'une série, ainsi que beaucoup d'organismes, en plus de tous ceux qui doivent légalement les recevoir.

En conclusion, je dirais que cette tâche, entreprise périodiquement, est d'importance. La réalité, c'est que nous adoptons de plus en plus de lois. Je suppose que c'est un signe des temps. C'est une chose à laquelle on pense parfois et l'on se demande si nous avons réellement besoin de toutes les lois qui ont été adoptées par cette Chambre. Il y aurait peut-être lieu de procéder autrement pour certaines de ces mesures. Il n'en reste pas moins une quelconque évolution, ainsi que j'ai tenté de le montrer en citant quelques chiffres sur le nombre de lois adoptées annuellement ces dernières années. On ne peut parler de diminution. Au contraire, le nombre augmente. C'est sans doute inévitable, étant donné le caractère de plus en plus complexe de la société. Je suis néanmoins persuadé que chacun de nous, à la Chambre, accorde préséance au principe de la qualité des lois plutôt qu'à celui de leur quantité.

Lois révisées

Ainsi que je l'ai signalé au début de mon discours, la révision des lois revêt un caractère très important pour les Canadiens puisqu'elle en facilite l'accès aux simples citoyens. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a mentionné que les habitants des régions éloignées avaient parfois de la difficulté à consulter les textes législatifs non seulement du gouvernement fédéral mais encore ceux des provinces de même que les ordonnances territoriales. On dit que nul n'est censé ignorer la loi. Il nous incombe donc d'y voir, et je suis fier de dire que nous avons, du moins depuis que je suis ministre, accordé une priorité de premier ordre aux programmes de sensibilisation du public à la loi. Depuis que je suis titulaire du ministère, nous avons pris les mesures nécessaires pour que les statuts soient révisés et pour accorder plus d'importance à leur version française dans le contexte législatif canadien.

Pour l'esprit de collaboration qu'ils ont manifesté aujourd'hui, je remercie les députés et je m'engage auprès d'eux, à titre de ministre de la Justice, à faire en sorte que nos lois soient accessibles et, ainsi que le député de York-Centre (M. Kaplan) l'a souhaité, qu'elles soient compréhensibles. Ces questions sont importantes et je partage l'enthousiasme de tous les députés pour que cette affaire soit réglée avant la pause du déjeuner.

• (1220)

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole à l'étape de la troisième lecture pour remercier le ministre des aimables propos qu'il a tenus à mon endroit. Il s'agit ici d'une affaire importante. Ce n'est pas la seule réalisation du ministre, comme je l'ai peut-être déjà signalé, mais c'en est une importante. J'ai hâte au mois de mars, lorsque les Canadiens pourront voir les résultats du travail que nous accomplissons ici et qu'ils recevront leurs copies des *Lois révisées du Canada*, avec toutes les améliorations dont nous avons déjà parlé.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La question est la suivante: M. Hnatyshyn, appuyé par M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), propose: Que le projet de loi C-94, Loi visant à donner effet aux Lois révisées du Canada (1985), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)